



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



Convention d'objectifs et de moyens

Entre :

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), N° SIRET 200 059 889 00010, Immeuble Autoneum, rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE, représentée par Cécile ZAMMIT-POPESCU en sa qualité de Présidente,

ci-après désignée « **GPS&O** »
d'une part,

et

L'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

N° SIRET : 197 819 444 00013

55 avenue de Paris 78035 Versailles Cedex,
représentée par Loïc JOSSERAN, Président

ci-après désignée par « **UVSQ** »,
d'autre part,

L'UVSQ et GPS&O sont ci-après désignés collectivement par « Les Parties » et individuellement par « la Partie ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à établir les modalités de soutien à la réalisation du projet de recherche intitulé « *Interroger les mémoires des émeutes de juin 2023 dans le Grand Paris Seine & Oise* », sous la responsabilité scientifique de Jacques De Maillard et François Brasdefer et de définir les conditions de versement d'un financement pour sa mise en œuvre.

La présentation détaillée du projet de recherche est fournie dans l'annexe 1.

ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUANT LA CONVENTION

La présente convention et ses annexes constituent la convention.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature **jusqu'au 30 janvier 2026**

La présente convention peut être prolongée à la fin de cette période par un avenant qui précise notamment l'objet de cette prolongation.

Nonobstant l'échéance de la présente convention ou sa résiliation quelle qu'en soit sa cause, les dispositions prévues aux articles 6 et 8 demeureront en vigueur.

ARTICLE 4 – MONTANT ET CONDITIONS D'UTILISATION DU FINANCEMENT

GPS&O soutient le projet par le versement d'une subvention de **25 000 € (vingt-cinq mille euros)**. Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget et du respect par le bénéficiaire des obligations.

Le financement est versé selon les modalités fixées à l'article 5.

L'UVSQ utilisera les sommes perçues pour la mise en œuvre du projet, et mettra tout en œuvre pour assurer son bon déroulement conformément à l'obligation de moyen qui lui incombe.

L'UVSQ peut décider d'affecter une partie de la contribution forfaitaire à la rémunération de personnels.

L'UVSQ s'engage à ne pas employer tout ou partie des sommes redistribuées en subventions à d'autres associations, sociétés, organismes ou œuvres et à ce que ce versement ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et dont l'objet doit rester dans sa destination initiale

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le montant du financement est versé en une seule fois après signature de la présente convention.

Le versement est effectué sur le compte ouvert au nom de l'Agent comptable Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines :

Code Banque : 10071

Code Guichet : 78000

N° du Compte : 00001003998

Clé RIB : 25

Domiciliation : TPVERSAILLES

IBAN : FR76 1007 1780 0000 0010 0399 825

ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ ET USAGE DES DONNEES

Les résultats et savoir-faire obtenus par les Parties antérieurement et/ou concomitamment au projet restent leur propriété respective.

Il n'est pas attendu de retombées industrielles et commerciales directes ou indirectes des résultats du projet.

Toutes les informations confidentielles et leurs reproductions transmises par une Partie à l'autre Partie dans le cadre de la présente convention restent la propriété de la Partie qui les a divulguées, sous réserve des droits des tiers et doivent être restituées à cette dernière immédiatement sur sa demande.

L'UVSQ est titulaire des droits afférents aux résultats du projet.

L'UVSQ concède à GPS&O un droit d'usage des résultats du projet à toutes fins d'étude et d'analyse, dans le cadre de sa mission d'observation et de suivi de la délinquance sur le territoire communautaire, sous réserve des obligations réciproques des Parties en matière de publication et de valorisation, mentionnées à l'article 8.

ARTICLE 7 – SUIVI DU PROJET

L'orientation générale ainsi que le suivi du déroulement du projet seront assurés par :

- Pour le compte de GPS&O :
Damien GASSER, Chef du service politique de la ville
Clément PAULET, Chargé de mission prévention de la délinquance
- Pour le compte du CESDIP :
Jacques de MAILLARD, Professeur des universités
François BRASDEFER, Chercheur post-doctoral

Chaque Partie peut désigner en cours d'exécution un nouveau responsable du suivi du projet. Elle en informe les autres Parties.

ARTICLE 8 – LIVRABLES ET VALORISATION

L'UVSQ remettra à GPS&O :

- Un rapport final de recherche au plus tard le 30 janvier 2026
- Une synthèse du rapport (5-10 pages) au plus tard le 30 janvier 2026

En cas de difficultés pour respecter les délais, l'UVSQ informera GPS&O dans les plus brefs délais.

La primeur de la publication des résultats du projet est accordée à GPS&O.

Les résultats du projet de recherche pourront donner lieu à une restitution large auprès de GPS&O.

Les Parties s'engagent mutuellement à mentionner le partenariat défini dans la présente convention dans leurs supports respectifs de communication, imprimés ou numériques, au travers notamment des éléments de signalétique visuelle transmis.

Le logo de GPS&O sera apposé sur les publications de tous types à l'exception des publications dans des revues scientifiques à comité de lecture qui les refusent, et toute communication fera apparaître distinctement le soutien de GPS&O à la réalisation du projet de recherche dont la présente convention fait l'objet.

ARTICLE 9 – CONTROLE

L'UVSQ facilitera, à tout moment au cours du projet, le contrôle par GPS&O de la bonne utilisation du financement dans le cadre du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses ou de tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'UVSQ produira dans un délai de deux (2) mois suivant l'expiration de la présente convention un état récapitulatif des dépenses engagées.

Dans le cas où le total de celles-ci est inférieur au budget prévisionnel du projet, GPS&O peut demander le recouvrement des sommes versées et non engagées par l'émission d'un titre de perception.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION

Le présent contrat peut être résilié de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que trois (3) mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

En cas de résiliation anticipée quel qu'en soit le motif et sauf accord contraire conclu entre les Parties, l'UVSQ produira un état récapitulatif des dépenses engagées. GPS&O peut recouvrer les sommes versées et non engagées selon les dispositions prévues à l'art. 4.

ARTICLE 11 – LITIGES - DIVERS

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

La convention, assortie de ses annexes, exprime l'intégralité des obligations des Parties. Aucune clause figurant dans des documents envoyés ou remis par les Parties ne pourra s'y intégrer.

Si une ou plusieurs stipulations de la convention étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les Parties procéderont alors sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature de la convention.

La convention est conclue *intuitu personae*. Par conséquent, aucune Partie n'est autorisée à transférer à un tiers tout ou partie des droits et obligations qui en découlent sans l'accord préalable et écrit des autres Parties.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant le règlement relèverait de la compétence du tribunal administratif.

ARTICLE 12 – AVENANT

Toute modification apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Fait en deux exemplaires originaux (un exemplaire pour chaque signataire)

Aubergenville, le

Pour l'UVSQ

Pour GPS&O

Loïc JOSSERAN
Président

Cécile ZAMMIT-POPESCU
Président

Annexe 1

Projet de recherche

Interroger les mémoires des émeutes de juin 2023 dans le Grand Paris Seine & Oise.

Jacques de Maillard, François Brasdefer

Résumé du projet

Le souvenir des émeutes de 2023 ne se limite pas aux vidéos partagées, aux bilans financiers ou aux commentaires médiatiques. Il perdure dans la mémoire des professionnels qui ont été confrontés aux événements, et dans celle des habitants qui étaient sur place. Il se loge dans des rapports internes, dans des récits entre jeunes ou adultes, dans des réunions entre collègues, et dans des traces parfois encore visibles en ville. Ce projet de recherche centré sur le Grand Paris Seine & Oise a pour but de comprendre les significations et les dynamiques des émeutes à partir d'une sociologie qualitative des mémoires locales. Partant de la méthode de l'entretien compréhensif, il s'agit de prendre au sérieux la diversité des perspectives sur un même événement en tenant compte des spécificités des territoires et des histoires locales. Que peut-on retenir des émeutes à Mantes-la-jolie, aux Mureaux et à Chanteloup-les-vignes, et quelles leçons en tirer pour l'avenir ? Notre approche permet de retracer les différentes temporalités qui donnent sens à l'émeute, les traces laissées par ces dernières, et les logiques socio-territoriales en jeu. Nous interrogeons des professionnels de secteurs très différents (intervention sociale, polices, prévention municipale, éducation etc.), mais également la mémoire des jeunes habitants pour ouvrir des pistes de politique publique et tenter de répondre aux besoins identifiés localement.

DESCRIPTIF DU PROJET

Introduction et contextualisation

Les émeutes de 2023 ont impliqué un grand nombre de dégradations volontaires et d'incendies. Avec un bilan des sinistres déclarés aux assurances françaises évalué à 730 millions d'euros (Fédération Française de l'Assurance, 2023), c'est 3.5 fois supérieur aux sinistres des émeutes de 2005 en euros constants. Peu comprises, les dégradations sont assimilées au vandalisme. Toutefois, en dépit d'une supposée irrationalité, la littérature scientifique a pu établir que le vandalisme a du sens pour les acteurs qui s'y engagent et pour la société plus généralement (Cohen, 1973 ; Brasdefer, 2015). Une partie de ce sens n'est accessible qu'aux individus qui participaient à l'interaction, mais la circulation des discours sur les émeutes de 2023 rappelle que les observateurs, professionnels ou non, tentent de donner un sens aux faits, portent des jugements et peuvent se souvenir de ce qui s'est passé. Au-delà des atteintes aux biens, les situations émeutières mettent souvent en jeu des affrontements directs entre émeutiers et forces de police : là encore, les témoignages et les réactions locales peuvent nous aider à comprendre comment des émeutes d'un quartier ou d'une ville se relient à un contexte national (Waddington, Jobard & King, 2009). En considérant que les émeutes représentent des formes spécifiques de mobilisation (Bourguinat, 2020), s'intéresser à leur mémoire locale, même lorsqu'il ne s'agirait que de dégradations, peut nous révéler des enjeux de générations, des cibles privilégiées ou évitées, ou encore des formes de rapports aux institutions (Brasdefer, 2019).

Ce projet de recherche porte ainsi sur la mémoire locale, individuelle ou collective, des émeutes de juin 2023, en questionnant la mémoire des professionnels qui ont été confrontés aux émeutes, les traces de cette mémoire au niveau institutionnel, et la mémoire que les jeunes habitants gardent des faits. Le terme de mémoire ne renvoie pas ici à un « devoir » ou

une « compétition » des mémoires, mais plutôt à la manière dont les témoignages permettent de « préserver de l'oubli » des événements « d'importance » (Cadiou et al., 2011) et, croisés sociologiquement, d'objectiver des phénomènes. La sociologie qualitative, et notamment la méthode de l'entretien compréhensif, permet d'interroger ce dont se souviennent les individus et de comparer leurs récits d'un même événement. Plus d'un an après les émeutes de juin 2023, nous souhaitons donc questionner des acteurs ayant pu observer les dynamiques émeutières, y réagir en tant que professionnels, interroger ce qu'il reste de l'évènement dans leurs organisations, et interroger des jeunes des villes concernées pour savoir ce qu'ils retiennent des émeutes.

L'approche permet d'articuler plusieurs temporalités : les jours et les nuits d'émeutes, leurs conséquences parfois encore visibles, les retours d'expérience entre professionnels, ce que les jeunes attendent à l'avenir ou encore le vécu d'émeutes précédentes. En articulant une diversité de points de vue (professionnels ou habitants) sur plusieurs communes, notre projet s'inscrit d'abord dans l'axe 1 proposé par l'appel de l'INJEP sur les dynamiques endogènes des émeutes. Nous nous focaliserons sur la comparaison des logiques socio-territoriales des émeutes, le rôle des acteurs institutionnels locaux et des associations qui ont fait face aux émeutes, et le récit des jeunes habitants ayant observé celles-ci. Tous ces récits peuvent nous informer quant au déroulement local, aux modes d'action, aux profils ou aux cibles des émeutiers. Plus, les entretiens avec les professionnels de secteurs très différents (intervention sociale, polices, prévention municipale, éducation, services d'incendies-secours) et la rencontre de jeunes habitants au contact de ces professionnels nous permettront de travailler sur l'axe 2 en nous centrant sur le sens donné aux événements, les leçons possibles en termes de politiques publiques locales, et les problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés.

Notre objectif aussi sera de comprendre ce qu'il reste, au niveau institutionnel, des vécus de l'émeute de 2023, et quelle mémoire peut être transmise entre professionnels du territoire. Nous reprenons en cela une question classique de la sociologie des émeutes au niveau international (Epstein, Guenot & Jobard, 2023) tout en évitant la concentration sur une approche policière, politique ou même étatique des émeutes. Les traces laissées par les rapports d'intervention, des « débriefings », les notes et comptes-rendus, les récits entre collègues, les photos et vidéos ou encore les événements collectifs discutant des émeutes seront un matériau précieux pour documenter la mémoire institutionnelle. Si nous ne pourrions pas forcément interroger le temps long des politiques publiques, l'approche compréhensive permettra de savoir quelles temporalités et quels événements sont signifiants du point de vue des participants. Surtout, elle nous informera de ce que les professionnels de terrain veulent transmettre en termes de pratiques et de raisonnements (de Maillard & Zagrodzki, 2017), en réaction aux émeutes, ou en prévention de celles-ci.

Enfin, les entretiens avec les jeunes habitants seront l'occasion d'interroger un élément central des émeutes et de la réaction à celle-ci, à court comme à long terme : la mémoire des jeunes sur ce qui s'est déroulé dans leur ville ou à proximité, les motifs et significations des faits de leur point de vue, et ce que l'on pourrait en retenir *a posteriori*. Lors des émeutes de 2005, les entretiens sociologiques avec des jeunes émeutiers ou observateurs avaient révélé des demandes de reconnaissance de leurs réalités autant que la diversité de leurs points de vue sur les émeutes (Cicchelli et al., 2007) : donner une place importante à leurs mémoires et à leurs demandes reste une nécessité. Cette mémoire locale, probablement moins formalisée, pourra aussi s'intéresser aux moments de commémoration, aux traces gardées individuellement ou aux productions des habitants qui auraient traité du sujet. Un point important de cette démarche sur la mémoire est l'anonymisation et la confidentialité des données, en conformité avec les recommandations CNIL : cette recherche se veut non-criminialisante et non-stigmatisante, ce qui suppose que les données récoltées ne puissent inquiéter les jeunes qui nous font confiance, au même titre que les professionnels interrogés. Du point de vue théorique, nos travaux sur la jeunesse se relient aux recherches actuelles sur

les rapports sociaux d'âge (Clerc et al., 2022) : ils permettent notamment de s'intéresser aux rapports entre les jeunes eux-mêmes, au rôle du minorat, mais aussi de prendre au sérieux les rapports de pouvoir avec les adultes ou les capacités réflexives des jeunes.

Notre intérêt pour les différentes dynamiques émeutières dans les villes françaises se base sur une première recherche sur les émeutes de juin 2023, encore en cours, avec le CESDIP. Lors du travail de terrain que nous avons effectué dans les villes de Lille et de Loos (Nord), nous avons pu repérer quels acteurs institutionnels pouvaient être précieux dans la compréhension du déroulement des faits ou dans leur contact avec les jeunes. Alors même que, sur le temps de l'émeute, l'attention médiatique se porte sur la police nationale et la ville, les acteurs de l'intervention sociale, de l'animation-jeunesse, de la médiation, de l'éducation nationale, de l'éducation populaire ou encore des techniciens municipaux se trouvent aussi confrontés aux émeutes ou à leurs conséquences. Interroger leur mémoire des événements et ce qu'ils ont pu transmettre à leurs collègues locaux s'avère important pour comprendre la réaction sociale aux émeutes, présente ou future. Le fait d'avoir pu tester un premier guide d'entretien de nombreuses fois et échanger au sein du projet de recherche en cours est également une force pour le projet à venir.

Enfin, cette réponse à l'appel à projets INJEP propose de prolonger nos recherches dans deux directions. D'une part, elle propose une série de monographies qui s'intéresse à la mémoire des acteurs d'un territoire et aux traces laissées par l'évènement. Autrement dit, au-delà de reconstruire un déroulement localisé des émeutes et de relier celui-ci aux réalités socio-économiques des villes concernées, on interroge la réflexivité des acteurs, leur expérience professionnelle (Mayen, 2022) ou leur mémoire d'observateurs, et la transmission qui peut en découler.

D'autre part, l'étude vient répondre aux questionnements d'une intercommunalité avec plusieurs villes touchées par les émeutes de 2023 et souhaitant comprendre les phénomènes pour mieux réagir, prévenir, ou agir d'un point de vue social. Nous proposons donc un partenariat et un cofinancement avec la communauté de communes du Grand Paris Seine & Oise (GPS&O). Avec une population totale proche de 420 000 habitants, ce territoire a été particulièrement concerné avec au moins 16 communes listées parmi les 500 villes les plus touchées par les émeutes (ANS, 2023). À notre connaissance, le territoire n'a pas encore été l'objet d'une recherche de ce type : cela permet d'étudier un contexte nouveau qui pourra être comparé aux villes déjà étudiées.

Questions de recherche :

Que nous apprennent les mémoires locales des émeutes de 2023 dans le Grand Paris Seine & Oise sur le déroulement des faits et leurs significations ? En quoi ces mémoires, du côté des professionnels ou des jeunes, permettent-elles de guider l'action intercommunale ?

Méthodologie :

La direction scientifique du projet reflète à la fois l'inscription du projet au CESDIP, le prolongement de nos études sur les émeutes, et l'attention aux pratiques professionnelles de Jacques de Maillard. Son rôle est celui de responsable scientifique dans l'accompagnement du chercheur postdoctoral, ce dernier étant responsable du travail de terrain et de l'écriture. Ainsi, la méthodologie que nous proposons prend appui sur nos expériences passées dans l'étude du vandalisme et dans l'étude des émeutes de 2023. Nous envisageons une campagne d'entretiens compréhensifs permettant des monographies de trois communes et une synthèse des données dans deux communes du territoire.

Les trois communes objets de monographies seront :

- Mantes-la-jolie (78361), réunissant 43 945 hab. en 2020

- Les Mureaux (74440) avec 33 543 hab. en 2020
- Chanteloup-les-Vignes (78138) comprenant 10 730 hab. en 2020

Au-delà de leurs tailles différentes, ces trois villes représentent trois bassins de population distincts, et malgré la présence de quartiers « politique de la ville » (QPV) dans chacune, elles connaissent des variations dans le taux de ménages pauvres et la densité de population. En lien avec les pistes de l'appel à projet de l'INJEP, on peut également noter des proportions de résidents immigrés contrastées avec environ 32% aux Mureaux, 27% à Chanteloup-les-vignes, et 17% à Mantes-la-Jolie. En outre, du point de vue des premières données récoltées par GPS&O, les niveaux d'intensité et les pratiques émeutières ont considérablement varié entre les trois villes : à titre d'exemple, le quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie a été particulièrement touché par les dégradations là où Les Mureaux ont vu des affrontements physiques, mais finalement peu de dégâts matériels. Tous ces éléments concourent à la diversification nécessaire à toute étude qualitative et permettront de contribuer à la compréhension des différentes dynamiques territoriales. Pour affiner cet axe d'étude, nous réaliserons également des entretiens dans deux communes sans QPV, mais tout de même touchées par les émeutes. Parmi ces communes, on peut citer Verneuil-sur-Seine, Triel-sur-Seine, ou encore Achères.

Par l'expérience d'une étude de ce type sur d'autres territoires, nous pouvons envisager environ 50 entretiens individuels au total. Si nous ne sommes évidemment pas certains d'atteindre une saturation des données, cet ordre de grandeur réparti sur les terrains d'étude nous permet de reconstituer la dynamique des émeutes et d'obtenir une bonne diversification des points de vue professionnels et habitants. Le partenariat avec GPS&O aide à la faisabilité de l'étude, notamment par ses partenaires dans chaque commune, mais aussi par le biais de leurs équipements culturels et sportifs (27 sur tout le territoire). Pour rencontrer des jeunes, deux méthodes sont envisagées. Il s'agira d'une part de travailler avec les professionnels encadrant des jeunes ou étant régulièrement à leur contact. D'autre part, le thème de la mémoire et la garantie d'anonymisation des données permettent d'annoncer la recherche d'entretiens volontaire de manière large, par exemple au niveau des lycées, de l'enseignement supérieur ou encore des associations locales.

Surtout, la prise de contacts et la récolte de donnée auprès des professionnels comme des jeunes seront facilitées par une présence sur place pendant plusieurs mois de terrain. En dehors de quelques entretiens pouvant être réalisés à distance si nécessaire, les autres mois seront consacrés à l'analyse et à l'écriture d'un rapport intermédiaire puis d'un rapport final. Le projet s'ancre sur un contrat de recherche de 12 mois, et se clôturera ensuite par un colloque permettant de restituer et valoriser les résultats de recherche dans les mois qui suivent le rapport final. Celui-ci sera ouvert à d'autres chercheurs sur les émeutes mais également aux acteurs locaux, jeunes ou non, souhaitant échanger sur la mémoire des émeutes de 2023. Enfin, les données accumulées et l'analyse permettront également une valorisation dans des publications scientifiques et des contenus de « vulgarisation » plus ouverts au grand public.

Bibliographie succincte

- Brasdefer F., 2015, « Dépasser la sociologie des jeunes vandales ? », *Déviance et Société*, Vol. 39, N°2.
- Brasdefer F., 2019, *Vandales et propriétaires ? Sociologie des atteintes à la propriété dans les mondes du graffiti et du militantisme*, Thèse de sociologie sous la dir. de Chantraine G. et Duprez D., Lille, Université de Lille.
- Cadiou F., Coulomb C., Lemonde A. & Santamaria Y., 2011, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*. Paris : La Découverte.
- Clerc M., Dougé E., Faivre M., Meroueh S., Sadoury M., 2022, *Sociologie des âges de la vie*. Neuilly-sur-Seine : Atlande.
- Cohen S., 1973, « Property destruction: motives and meanings », in WARD C. (ed.), *Vandalism*,

Londres : The Architectural Press.

Cicchelli V., de Maillard J., Galland O., Misset S., 2007, « Retour sur les violences urbaines de l'automne 2005. Émeutes et émeutiers à Aulnay-sous-Bois », *Horizons Stratégiques*, Vol.1, N°3.

De Maillard J., Zagrodzki M., 2017, « Styles de police et légitimité policière. La question des contrôles », *Droit et Société*, Vol. 3, N° 97.

Mayen P., 2022, « Expérience professionnelle » in Jorro A., *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Paris : De Boeck Supérieur.

Waddington D., Jobard F. & King M. (eds), 2009, *Rioting in the UK and France. A comparative analysis*, London : Willan Publishing.

CALENDRIER DE LA RECHERCHE

Sur 12 mois de contrat débutant en janvier 2025 :

- Janvier-Février : Récolte de données de cadrage socio-économique et données urbaines, affinage des objectifs et échanges avec GPS&O, préparation du terrain
- Mars-Avril : 2 mois de présence sur le terrain et de récoltes de données dans les 3 villes principales.
- Juin-Juillet : Premières analyses et point d'étape avec les commanditaires
- Septembre-Octobre : 1 mois de terrain sur place avec entretiens complémentaires dans les villes principales et dans les villes sans QPV.
- En fonction des besoins d'entretiens et des disponibilités des acteurs, 4 semaines peuvent être dédiées à des déplacements occasionnels entre juillet et août puis entre octobre et novembre.
- Novembre-Décembre-Janvier : Écriture et livraison du rapport final.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET DE RECHERCHE

A / Frais de personnels recrutés pour le projet

| Nom de la personne | Nature de la rémunération (salaires, vacances, honoraires) | Durée | Montant total de la rémunération |
|--------------------|--|---------|----------------------------------|
| Brasdefer François | Salaires | 12 mois | 40 999,96 € |
| TOTAL A | | | 40 999,96 € |

B / Frais de fonctionnement:

| Détails | Montant |
|--|-----------------|
| Organisation événement de restitution/valorisation (chercheurs invités, repas pour inscrits, location, matériel) | 14 000 € |
| Location d'un logement meublé à Mantes-la-Jolie (3 mois) | 3000 € |
| Logement occasionnel pour terrain ou réunions (4 semaines) | 2000 € |
| Déplacements résidence principale-terrain (8 allers-retours en train entre Toulouse et Paris) | 1920 € |
| Transports en commun Île-de-France et GPSEO (5 mois pass navigo) | 450 € |
| Frais d'impression, classement, consommables | 1000 € |
| TOTAL B | 22 370 € |

C / Frais de gestion

| Détails | Montant |
|--|------------|
| Frais de gestion (subvention INJEP – 8 %) | 3 333,30 € |
| Frais de gestion (subvention GPS&O – 10 %) | 2 272,73 € |

| | |
|----------------|-------------------|
| TOTAL C | 5 606,03 € |
|----------------|-------------------|

| | |
|---|--------------------|
| COUT TOTAL DE LA RECHERCHE (A+B+C) | 68 975,99 € |
|---|--------------------|

| | |
|--|----------------|
| FINANCEMENT DEMANDE A GPS&O | 25 000€ |
|--|----------------|

FINANCEMENTS (ORIGINE ET MONTANT)

| COFINANCEMENT ACQUIS | MONTANT |
|---|----------------|
| INJEP | 45 000€ |
| COFINANCEMENT EN COURS D'INSTRUCTION | MONTANT |
| Financement Grand Paris Seine & Oise | 25 000 € |

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| TOTAL AUTRES FINANCEMENTS | 45 000 € |
|----------------------------------|-----------------|